

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 238

présenté par
Mme Genevard et M. Gaymard

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

Supprimer l'alinéa 229.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aucune justification n'est apportée sur le choix des pays ou des régions avec lesquels une coopération sera intensifiée.